VGP B.O.M.

Bennes à Ordures Ménagères

durée du stage : 10 heures

✣ LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

> Remplir les obligations réglementaires concernant les B.O.M. (appareils de levage, arrêté du 1er mars 2004).
Obligations consultables sur le site de Légifrance : **www.legifrance.gouv.fr** dans l'onglet *"autres textes législatifs et réglementaires"* (numéro code NOR : SOCT0410464A).

✣ LE CONTENU :

> **Réglementation :**
- Obligations constructeurs (normes 1501-1/1A, 1501-2, 294 par exemple) ;
- Obligations utilisateurs (Lecture et compréhension des articles du code du travail relatifs aux vérifications et des arrêtés du 5 mars 1993, du 1er et 2 mars 2004 et du 27 octobre 2009).

> **Prévention et sécurité**

> **Méthodologie des vérifications** (conditions et matériels)

> **Application pratique des vérifications à échelle réelle** (contrôle d'une B.O.M. mis à disposition)

> **Validation des 12 points essentiels** permettant la vérification et le contrôle périodique d'une B.O.M. mis à disposition par un test de compétence à la fin du stage

✣ LES MOYENS :

> Documents techniques avec schémas hydro-électrique de certaines B.O.M.

> Documents sur la réglementation en vigueur

✣ LE RESULTAT :

> Amener un meilleur service à vos clients

> Développer une nouvelle activité (dépannage et vérifications générales périodiques)

> Réduction du coût d'immobilisation des véhicules de vos clients (entretien, dépannage et contrôle possible le même jour)

> Plus besoin de faire appel à un organisme extérieur (gain de temps et d'argent)

> Avoir des chantiers sécurisés